

## DECISION DU PRESIDENT N° : 2025 - 089

**Objet :** Formation et accompagnement de plusieurs collaborateurs aux opérations comptables de fin d'année.

**NOUS**, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

**Vu** le devis en date du 3 novembre 2025 du cabinet Michel Klopfer,

**Considérant** la nécessité d'accompagnement et de conseils par un cabinet pour la réalisation des opérations de clôture budgétaire 2025.

## DECIDONS

### **ARTICLE 1**

D'accepter le devis établi par le cabinet Michel Klopfer sis, 4 rue Galilée, 75782 – Paris Cedex 16 et de signer la proposition financière pour un montant de 7 050 euros HT.

### **ARTICLE 2**

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.



communauté  
de communes

### ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le 06 NOV. 2025

Guillaume MARÉCHAL

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise



*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 06 NOV. 2025*

*Et de l'affichage le : 06 NOV. 2025*